

**Assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2025 à 20h00 à
l'Hôtel de Ville de Saignelégier**

Présidente : Mme Laure Chaignat-Pelletier

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 42 du 27 novembre 2025 et tout-ménage

Citoyennes et citoyens présents : 55 sur 2079 ayants-droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateurs : Gérard Houlmann et Claude Adrien Schaller

Madame la Présidente ouvre l'assemblée, salue les membres du Conseil communal, le secrétaire et la population présente et souhaite la bienvenue à tous.

La Présidente informe que les autorités communales ont reçu en date du 8 décembre 2025 un courrier demandant l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Après vérification auprès du service des communes, aucun point ne peut être ajouté, mais il peut être discuté dans les divers si la personne le souhaite.

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 juin 2025.

Claude Adrien Schaller fait part de ses remarques au sujet du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2025.

Reprise du texte intégral remis par son auteur :

« Le procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2025 est conforme à ce qui s'est réellement passé. J'aimerais toutefois signaler que cette assemblée a été entachée du non-respect du ROAC de Saignelégier.

Une phrase figure, étrangement deux fois, dans le procès-verbal : « La Présidente précise d'emblée que selon l'art. 15 al. 1 du règlement d'organisation et d'administration, l'assemblée ne peut liquider définitivement que des objets portés expressément à l'ordre du jour ».

J'ai 2 remarques à apporter et je demande qu'elles figurent au PV de notre assemblée de ce jour.

1) Je ne fais aucun commentaire quant au résultat acquis à l'unanimité lié à la naturalisation de la famille Giorgio. Toutefois, l'art. 26, al. 1 du ROAC est précis : « Les participants à l'assemblée communale ont l'obligation de se retirer lorsqu'il s'agit de traiter des objets qui touchent directement à leurs droits personnels ou à leurs intérêts matériels ».

Le PV de ce jour précisera donc que cette disposition réglementaire n'a pas été appliquée.

2) Dans le point « Divers », un citoyen est intervenu pour dénoncer « l'inaction du Conseil fédéral ... et demandé au Conseil communal de faire un geste symbolique ».

L'intervention du citoyen est conforme au ROAC. Par contre, que la présidente n'ouvre pas un débat est fort discutable et qu'elle mette immédiatement cette proposition au vote – disposition ne figurant nulle part dans le ROAC - est une violation de l'art. 15 ROAC.

Pour la bonne forme, je précise qu'une 2e intervention dans les « Divers » a été traitée de la même et non-réglementaire manière. »

La Présidente prend note de ces remarques et précise que le Service des communes a été consulté et a validé le déroulement de l'assemblée du 16 juin 2025.

Aucune demande de complément ou de rectification n'a été faite par écrit ou demandée verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Décider le principe de subventionnement communal des constructions en 2026, ainsi que le montant de la subvention de base.

Rapporteur : Serge Parrat

Le Conseil communal vous propose de poursuivre les efforts d'économies budgétaires et de maintenir la subvention de base à zéro par pièce habitable, prévu dans le règlement sur le subventionnement des constructions.

Actuellement, les taux d'intérêts sont suffisamment bas pour garantir la rentabilité économique de chaque nouvelle construction et précisons qu'au-delà d'un revenu imposable de CHF 75'100. — aucune subvention n'est allouée.

On peut aussi dire qu'il n'est pas opportun d'abroger ce règlement actuellement, car les subventions versées doivent être restituées en cas de vente de l'immeuble et ceci pendant une durée de 20 ans.

La parole n'est pas demandée.

La proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue.

La proposition du Conseil communal de maintenir la subvention de base à zéro est déclarée acceptée à l'unanimité sans votation selon l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum III

Discuter et approuver les autres dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :

La présidente précise que le point contient 11 investissements, déjà listés lors de la lecture de l'ordre du jour. Il y aura une entrée en matière globale, puis si elle est acceptée, chaque investissement sera présenté par le conseiller ou la conseillère en charge et la discussion sera ouverte.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Le rapporteur explique que les 11 investissements soumis représentent un montant total de CHF 586'500.--.

L'entrée en matière est acceptée.

Les crédits d'investissements sont présentés et commentés par les membres du Conseil communal selon document en annexe, faisant partie intégrante du procès-verbal :

- Honoraires pour étude réfection canalisations rue de l'Hôpital CHF 20'000.-- ;
Présentation par Stéphanie Vuilleumier.

Accepté tacitement.

- Réfection canalisations rue des Rangiers (secteur : laiterie, boucherie, pharmacie)
CHF 150'000.-- ;

Présentation par Stéphanie Vuilleumier.

Romain Paratte demande que les travaux à réaliser soient effectués dans le lapse de temps le plus court possible afin de ne pas perturber les accès aux commerces.

Accepté tacitement.

- Commande et système de mesure des stations de pompage des eaux usées en zone industrielle CHF 50'000.-- ;

Présentation par Stéphanie Vuilleumier.

Accepté tacitement.

- Monitoring source d'eau aux Pommerats CHF 60'000.-- (crédit complémentaire au crédit initial de 2024 de CHF 20'000.--) ;

Présentation par Stéphanie Vuilleumier.

Accepté tacitement.

- Chemins ruraux, planification du lot n° 2 CHF 50'000.-- (2026-2028) ;

Présentation par Stéphanie Vuilleumier.

Accepté tacitement.

- Bovi-stop aux Pommerats (route d'accès réservoir d'eau et pâturages) CHF 30'000.-- ;

Présentation par Stéphanie Vuilleumier.

Gérard Boillat dit de ne pas faire la même erreur que lors de la réfection de la route des Plaimbois, selon lui, les bovis-stop ne servent à rien.

Accepté tacitement.

- Aménagement place de rencontre et de détente à Goumois CHF 50'000.-- ;

Présentation par Monika Kornmayer.

Accepté tacitement.

- Moloks au Chemin des Labours CHF 25'000.-- ;

Présentation par Marc Jobin.

Andrea Babey demande si les emplacements actuels vont disparaître et qu'en est-il pour les personnes à mobilité réduite ? Marc Jobin répond par l'affirmative et en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, la majorité de la population se déplace déjà en voiture.

Hervé Bader demande si par la suite la commune va racheter le bâtiment « Baumann ». Marc Jobin précise qu'il y a des discussions actuellement avec le propriétaire, mais dans un premier temps, il s'agira d'une location.

Romain Paratte précise que ce n'est pas le bon emplacement, le chemin des Labours est trop proche de la route cantonale et il y a beaucoup de trafic. Il propose comme emplacement l'ancien site « Sester ».

Florin Moldovan trouve la location quelque peu élevée.

Jérôme Varrin demande où en est le projet situé vers le hangar de la voirie.

Marc Jobin lui répond qu'il y a un manque de place pour retourner avec les camions et que la sortie sur la route cantonale n'est pas optimale.

René Girardin trouve que la sortie de gros camions est problématique, il faut prévoir un aménagement.

Gérard Houlmann dit que c'est un projet boiteux et qu'il faut reprendre le projet situé au hangar de la voirie.

Andrea Babey dit qu'il y a un manque de réflexion globale de ce projet et qu'il faudrait le reprendre lors d'une prochaine assemblée communale.

Serge Parrat dit qu'un plan de circulation va être étudié dans le secteur concerné.

Suite à la question d'un citoyen, Marc Jobin confirme que le crédit soumis concerne uniquement la mise en place des deux moloks, le reste des coûts liés notamment à l'éventuelle location du hangar de l'entreprise Baumann étant intégré dans le budget soumis au point 4.

Au vote, l'investissement est accepté par 32 oui et 5 non.

- Plan d'aménagement local CHF 40'000.-- (crédit complémentaire au crédit de 2023 de CHF 150'000.--) ;

Présentation par Serge Parrat.

Accepté tacitement.

- Lifts d'escaliers pour l'école primaire/secondaire CHF 36'500.-- ;

Présentation par Jean-François Boillat.
Accepté tacitement.

- Réaménagement salle pour travaux manuel à l'école secondaire CHF 75'000.-- ;
Présentation par Jean-François Boillat.

Gérard Houlmann demande des précisions. Jean-François Boillat dit qu'il y a un manque d'espace entre les établis et que les normes de sécurité ne sont plus respectées pour les travaux manuels des élèves.

Accepté tacitement.

Tractandum IV

Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses et approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Reprise du texte intégral remis par son auteur :

« Comme pour chaque exercice, le budget qui vous est présenté se veut réaliste et prudent, établi sans minimiser les charges ni surestimer les recettes. Il a été examiné, puis validé tant par le Conseil communal que par la Commission des finances.

Le budget pour l'exercice 2026 de la Commune mixte de Saignelégier présente des charges d'un montant total de CHF 13'708'181.-- (BU25 : CHF 13'589'611.--) pour des produits s'élevant à CHF 13'787'622.-- (BU25 : CHF 13'593'014.--). Il en résulte un bénéfice de CHF 79'441.-- (BU25 : CHF 3'403.60).

Pour rappel les investissements prévus pour l'exercice 2026 et qui viennent d'être validés se montent à CHF 586'500.--.

Pour l'élaboration du budget 2026, soumis ce soir à votre approbation, il est à relever que la taxe sur les chiens a été uniformisée à CHF 100.-- par animal. Jusqu'ici, les chiens relevant d'une exploitation agricole étaient soumis à une taxe de CHF 60.--. En dehors de cet ajustement, qui doit encore être validé par l'assemblée, les taxes et la quotité d'impôt demeurent inchangées. Il convient également de mentionner l'entrée en vigueur en 2026 du règlement approuvé le 16 juin 2025 concernant la redevance énergétique.

Pour rappel, depuis l'exercice 2020, les budgets et comptes sont présentés selon la norme MCH2. Cela implique que le résultat final ne repose plus uniquement sur le compte de fonctionnement, mais inclut également le résultat des services communaux.

Ainsi, en intégrant une perte d'environ CHF 140'000.-- générée par les services (BU25 : perte de CHF 79'279.--), le résultat consolidé de l'administration communale fait apparaître un bénéfice d'un peu plus de CHF 218'000.-- (BU25 : CHF 82'682.--).

Les résultats des services sont : perte de presque CHF 900.-- pour le service de l'approvisionnement en eau, perte d'environ CHF 203'000.-- pour le service d'épuration, un bénéfice de CHF 7'300.-- pour le service des déchets, de CHF 37'500.-- pour le fond de la redevance énergétique et CHF 20'000.-- pour le fond de la gestion de eaux de surface.

Afin de maintenir un niveau de liquidités suffisant et de conserver une marge de manœuvre pour le financement des projets, le remboursement de la dette en 2026 devrait se limiter au montant minimal contractuel, soit CHF 450'000.--. Dans ces conditions, la dette communale devrait s'établir à environ CHF 13'900'000.-- à fin 2026. »

L'entrée en matière est acceptée.

Stève Jodry présente le budget 2026 selon document en annexe, faisant partie intégrante du procès-verbal.

La discussion est ouverte.

Michel Lambert revient sur le déficit du CLFM. Il faut réellement prendre le taureau par les cornes et demande des informations sur les perspectives du CLFM, notamment le restaurant.

Diego Moni Bidin lui répond que pour le restaurant, il faut attendre le résultat des comptes. Il précise qu'il y a des contacts réguliers avec la direction et les membres du Conseil d'administration (ci-après CA). Un groupe de travail a été mis en place au sein de la commission des finances pour étudier dans quelle mesure la commune pourrait agir afin de réduire l'impact de ce déficit.

Vincent Cattin dit que la réponse n'est pas satisfaisante et que c'est le statut quo par rapport à l'année dernière. Il faut absolument débloquer la situation, quelque chose doit être entrepris.

Diego Moni Bidin trouve exagéré de dire que rien n'est fait. Il y a un travail avec la commission des finances, au sujet de la convention, la répartition des charges, mais rien ne peut se faire sans l'accord des autres communes. On ne peut pas espérer des résultats au bout de six mois.

François Froidevaux précise que l'endettement et le remboursement de la dette est le principal sujet. Les amortissements de la dette plombent le résultat du CLFM.

André Willemin n'est pas d'accord au sujet de l'endettement, c'est un sujet, c'est un problème de chiffre d'affaires, respectivement le business plan qui n'est pas respecté et c'est le problème du CA.

Vincent Cattin dit qu'il faut trouver des solutions et non critiquer le CA.

Hervé Bader s'interroge au sujet de la taxe des chemins ruraux qui reste élevée et dit qu'il avait été évoqué que celle-ci serait progressivement réduite.

Stève Jodry dit qu'il a fallu créer le fonds (minimum CHF 50'000.--) et qu'actuellement il est difficile de privilégier les travaux d'entretien qui ne sont pas encore précisément définis. Stéphanie Vuilleumier complète en disant qu'il n'y avait pas eu de promesse de baisse des taxes lors de la votation du règlement en question.

Hermann Bader trouve exagéré l'augmentation de la taxe des chiens dans les fermes et demande si le coût qu'ils représentent est le même que pour les autres chiens.

Stève Jodry répond positivement car il y a dans tous les cas des coûts en lien avec le vétérinaire cantonal.

Diego Moni Bidin précise que le but est d'avoir une équité entre les propriétaires, agriculteur et petite grand-mère.

La parole n'est plus demandée.

Le budget et les taxes proposés par le Conseil communal ne sont ni amendés ni combattus.

La quotité d'impôt ainsi que les diverses taxes sont acceptées à l'unanimité sans votation, conformément à l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum V

Divers et imprévu.

La Présidente précise d'emblée qu'aucune décision ne peut être prise dans les divers, les points abordés n'ayant pas été portés préalablement à l'ordre du jour.

Gérard Boillat demande au Conseil communal d'intervenir auprès du Service des infrastructures concernant l'état de la route cantonale traversant le village des Pommerats.

Gérard Houlmann intervient au sujet du déficit du CLFM. Il demande un plan d'action avec les autres communes afin de discuter de la convention sur la prise en charge du déficit, mais ne formule pas de proposition.

Le Conseil communal prend note de sa remarque et Catherine Erba précise qu'une information sera donnée à ce sujet lors de la prochaine assemblée communale.

Charles Francey remercie la commune de la mise à disposition du bâtiment « Juventuti » pour la pose de 10 nouveaux nichoirs pour les martinets.

Avant de conclure, Catherine Erba remercie toute la population pour sa participation aux assemblées communales, remercie l'ensemble des membres des autorités communales ainsi que les employés tout en souhaitant de belles fêtes de fin d'année.

La Présidente présente également ses meilleurs vœux de fin d'année et remercie tout le monde d'avoir gardé son calme. Elle lève l'assemblée ordinaire à 22 h 07.

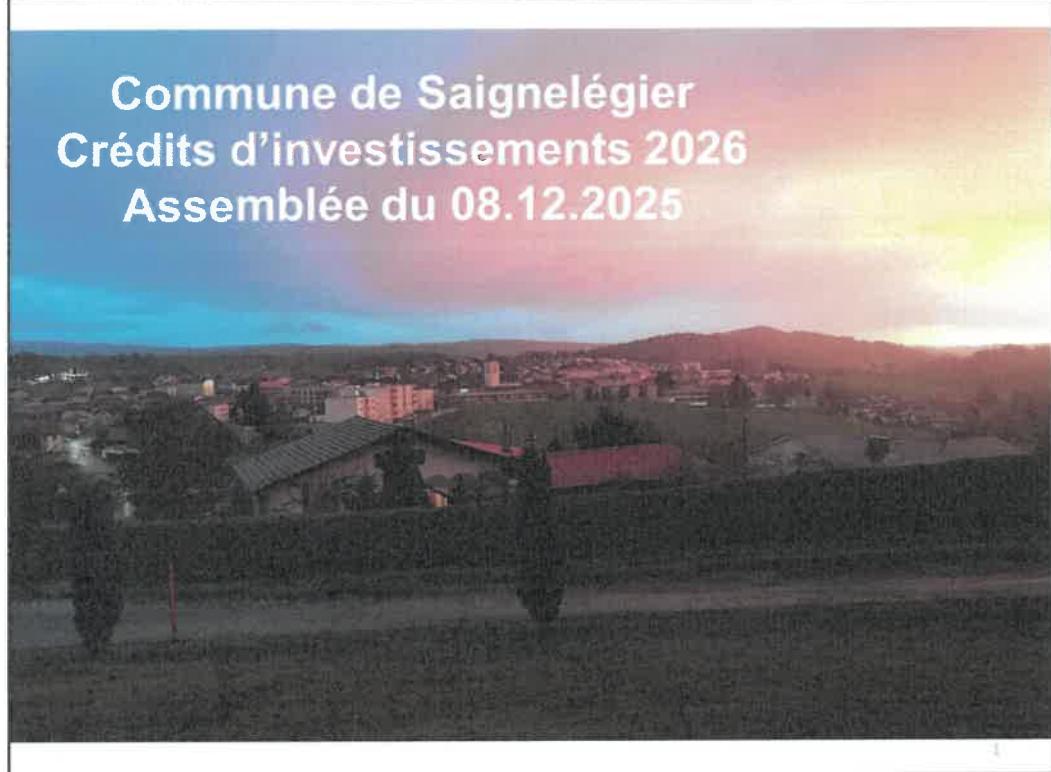
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La Présidente : **Le Secrétaire :**
Laure Chaignat-Pelletier **Daniel Jolidon**

Annexes :

- Présentation PowerPoint sur les crédits d'investissement 2026
- Présentation PowerPoint sur le budget 2026 par Stève Jodry, caissier communal

Commune de Saignelégier
Crédits d'investissements 2026
Assemblée du 08.12.2025



1

Commune de Saignelégier - Crédits d'investissements 2026	
	Dépenses (brutes)
Honoraires pour étude réfection canalisations rue de l'Hôpital	20 000
Réfection canalisations rue des Rangiers (Secteur : laiterie/boucherie/pharmacie)	150 000
STEBATEC. Commande et système de mesure des stations de pompage des eaux usées en zone industrielle (STAREU 1 et 2)	50 000
Rittmeyer - Monitoring source d'eau Les Pommerats (Crédit complémentaire au crédit initial de 2024, CHF 20'000.-)	60 000
Chemins ruraux, planification du lot n° 2 (2026-2028)	50 000
Bovi-stop, Les Pommerats (Route accès réservoir d'eau et pâturages)	30 000
Aménagement place de rencontre et de détente Goumois	50 000
Moloks (Chemin des Labours)	25 000
Plan d'aménagement local (Crédit complémentaire au crédit de 2023 de CHF 150'000.-)	40 000
Ecole primaire/secondaire. Lift d'escaliers	36 500
Ecole secondaire. Réaménagement salle pour travaux manuel (ACM)	75 000
Sous-total des crédits d'investissements bruts 2026	586 500

Honoraires réfection Rue de l'Hôpital

Nombreuses **fuites** sur la conduite d'eau potable.

La canalisation d'eaux usées nécessite également un assainissement.

Crédit de 20'000 CHF pour déterminer les travaux à effectuer (Technique de réparation et devis des travaux).

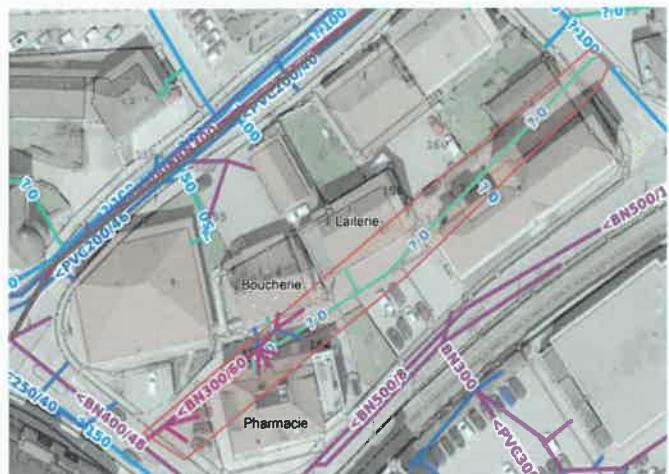


Réfection des canalisations Rangiers

Nombreuses **fuites** sur la conduite d'eau potable.

Canalisation d'eaux usées nécessite également un assainissement;

Crédit 150'000 CHF
pour travaux
(Participation des privés inclue).



Commande des deux stations de pompage d'eaux usées

Crédit de 50'000 CHF
Commande des stations de pompage en fin de vie; présence de crottes de souris dans l'armoire de commande de la STAREU 2.

Reprise de la commande et mesures par Stebatec, sur la même supervision que la STEP.



Monitoring source des Pommerats

Nouvelle commande de la source des Pommerats avec :

- Mesure de la turbidité
- Vannes d'admission / rejet électriques
- Débitmètre du débit de la source
- Débitmètre sortie du réservoir
- Niveau du réservoir

Crédit de 60'000 CHF (Coûts estimés à 80'000 CHF au total dont 20'000 CHF déjà acceptés en Assemblée 2024).

Subventionné à environ 60 %

Chemins ruraux – planification lot 2

Crédit de 50'000 CHF pour :

- Projet de réfection des chemins ruraux lot 2026-2028
- Appel d'offre

Liste des chemins sera transmise lors de la votation du crédit de construction.

Planification sur 5 ans en cours (Sera rendue mi-décembre).

Nouveau bovistop – Les Pommerats

Crédit de 30'000 CHF pour le bovistop et adaptation de la barrière

Avantages du bovistop :

- Ruisseaulement de la route vers la parcelle 427
- Agriculture
- Service des eaux

Financement :

50% service des eaux;

50% chemins ruraux



Place de rencontre et de détente – Goumois

Crédit de 50'000 CHF pour :

- Création de l'accès à la place
- Aménagement place de jeux et pose de mobilier d'extérieur



Moloks (Chemin des Labours)

Crédit de 25'000 CHF pour l'installation de 2 moloks supplémentaires au Chemin des Labours.

Plan d'aménagement local

Crédit complémentaire de 40'000 CHF pour la finalisation du PAL (Crédit initial de CHF 150'000 validé en Assemblée de 2023).

Lift d'escalier écoles primaire/secondaire

Crédit de 36'500 CHF pour :

- Remplacement de l'installation actuelle. En cas de panne pièces de rechange plus disponibles sur le marché.



12

Salle travaux manuel primaire/secondaire

Crédit de 75'000 CHF pour le réaménagement et la mise en conformité de la salle.

Le crédit se détaille en 4 parties :

- Salle des travaux bois
- Salle des machines
- Salle du matériel
- Salle des travaux métal



13

Commune de Saignelégier
Budget 2026
Assemblée du 08.12.2025



Budget de fonctionnement 2026

COMPTE DE FONCTIONNEMENT :

CHARGES	Fr. 13'708'181.35
RECETTES	Fr. 13'787'622.60
Excédent de recettes :	Fr. 79'441.25

INVESTISSEMENTS (Rappel) :

Dépenses brutes	Fr. 586'500.00
-----------------	----------------

TAXES ET QUOTITE :

(Diapositive suivante)

Quotité et taxes 2026				
BUDGET ETABLIS SUR LA BASE DE :				
Quotité d'impôt	2.30			
Taxe immobilière	1.20 %			
Avances cadastrales	0.10 %			
Taxe gestion des eaux de surface (RGES)	0.10 %			
Taxe des chiens	Exploitations agricoles et autres	CHF	100.00	
Encrannement	Saignelégier	Ordinaire	CHF	52.00
		Restitution	CHF	52.00
	Les Pommerats	Ordinaire	CHF	50.00
		Restitution	CHF	25.00
Déchets	Taxe de base	CHF	92.00	
Entretien des chemins ruraux et des ouvrages attenants				
Taxe selon type de surface	→ Agricole	CHF/ha	25.00	
	→ Forestière	CHF/ha	12.50	
<i>(Montant minimum de la taxe CHF 50.00, maximum CHF 2'000.00)</i>				
Taxes spécifiques pour autres propriétaires				
	→ Résidence principale/secondaire	CHF	250.00	
	→ Hôtel/Restaurant/Entreprise	CHF	400.00	
	→ Cabane	CHF	200.00	
Redevance communale sur la consommation d'électricité				
	→ Redevance pour l'utilisation du domaine public	Cts/kWh	0.6	
	→ Redevance à vocation énergétique	Cts/kWh	0.2	
<i>(Ces 2 redevances sont prélevées par les gestionnaires des réseaux de distribution, soit BKW Energie SA et la Société des Forces Électriques de la Goule SA).</i>				

Taxes 2026 :

- Taxe des chiens : proposition d'uniformisation du tarif à CHF 100.-/animal pour tous les propriétaires (Jusqu'ici exploitation agricole, CHF 60.-). **A valider par l'assemblée.**

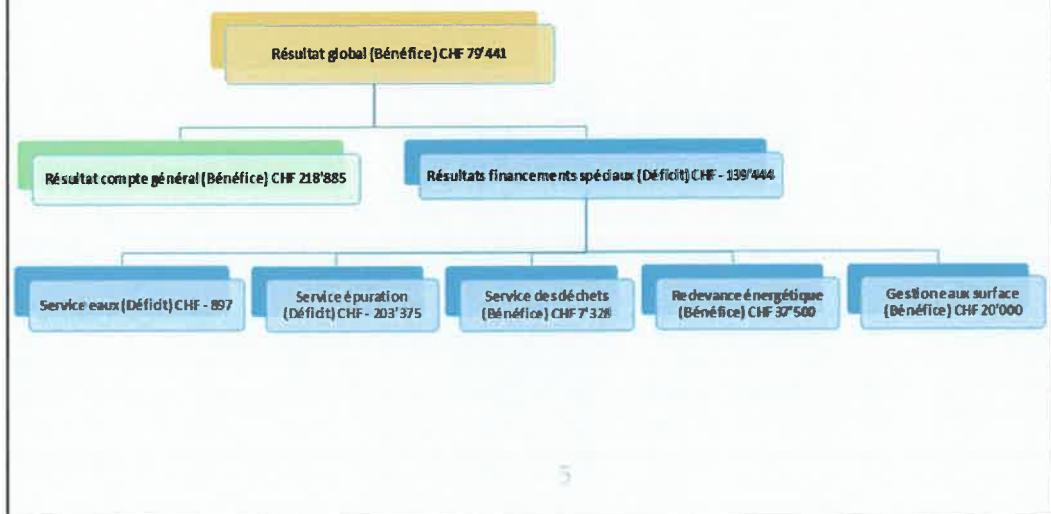
Pour information :

- *Redevance énergétique (Nouveau dès 2026) : utilisation du domaine public (0.6 cts/kWh) / redevance énergétique (0.2 cts/kWh). Compétence du Conseil communale.*

Approvisionnement en eau (eau potable)			
Taxe de base	DN15	CHF	178.00
Diamètre du compteur	DN20	CHF	284.00
	DN25	CHF	444.00
	DN32	CHF	710.00
	DN40	CHF	1'138.00
	DN50	CHF	1'776.00
	DN65	CHF	2'841.00
	DN80	CHF	4'617.00
	DN100	CHF	7'103.00
Taxe de consommation	Jusqu'à 5'000 m ³	CHF/m ³	2.45
	Dès 5'001 m ³	CHF/m ³	2.65
Taxe de raccordement	de la valeur officielle		9.00 %
Assainissement des eaux (eaux usées)			
Taxe de base	0 à 55	CHF	185.00
Par tranche de volume consommé (m ³ /an)	56 à 500	CHF	195.00
	501 à 1'000	CHF	260.00
	1'001 à 3'000	CHF	390.00
	3'001 à 5'000	CHF	775.00
	Plus de 5'000	CHF	1'425.00
Taxe de consommation	0 à 55	CHF/m ³	2.20
Par tranche de volume consommé (m ³ /an)	56 à 500	CHF/m ³	2.10
	501 à 1'000	CHF/m ³	1.95
	1'001 à 3'000	CHF/m ³	1.85
	3'001 à 5'000	CHF/m ³	1.70
	Plus de 5'000	CHF/m ³	1.65
<i>(Mesure transitoire (2025-2029) pour le village des Pommerats. Rabais de CHF 200.00 octroyé sur la facture d'épuration des eaux).</i>			
Taxe de raccordement	de la valeur officielle		15.00 %
Elimination des boues d'épuration			
Taxe de base		CHF	100.00
Par installation			
Taxe quantitative d'élimination des boues		CHF/m ³	50.00

Entrée en matière

Tableau des résultats détaillés



- Le résultat 2026 présente un bénéfice de **CHF 79'441.25**
- Ce bénéfice englobe les résultats des services communaux qui totalisent un déficit de **CHF - 139'444.00** Après retraitement des résultats des services précédents, le compte général d'exploitation boucle lui sur un bénéfice de **CHF 218'885.00**

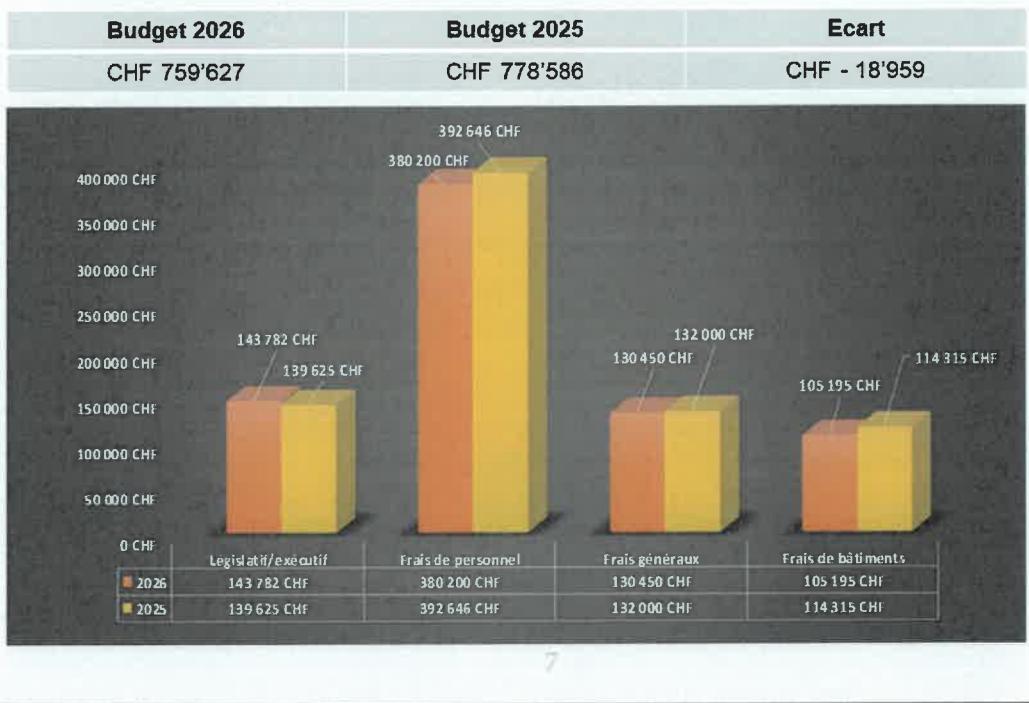
Résultats détaillés des services autofinancés :

- Service des eaux **CHF – 897.00 (Déficit)**
- Service épuration **CHF – 203'375.00 (Déficit)**
- Service des déchets **CHF 7'328.00 (Bénéfice)**
- Redevance énergétique **CHF 37'500.00 (Bénéfice)**
- Gestion des eaux de surface **CHF 20'000.00 (Bénéfice)**

Entrée en matière

Vote de l'entrée en matière

0. Administration générale



Légitif/exécutif (CHF 143'782 / N-1 CHF 139'625) :

- Prise en considération des frais estimatifs pour la **votation** communale de l'objet relatif au **Conseil général** (Compte 0116.31023.00 CHF 6'200 / N-1, CHF 3'000).
- Adaptation du compte «**Crédit libre**» : le budget passe de **CHF 5'000 à CHF 8'000** afin de permettre de répondre aux sollicitations non planifiées par la Commune durant l'année.

Frais personnel (CHF 380'200 / N-1 CHF 392'646) :

- Annuités supplémentaires et renchérissement (**1.06%, base RCJU**) accordés aux collaborateurs.
- Augmentation du nombre d'EPT de 0.1, soit 3.7 (**Administration** + conciergerie). Cette modification doit permettre de couvrir l'augmentation de la charge de travail du service comptable (Facturation) et de résorber le cumul d'heures supplémentaires.

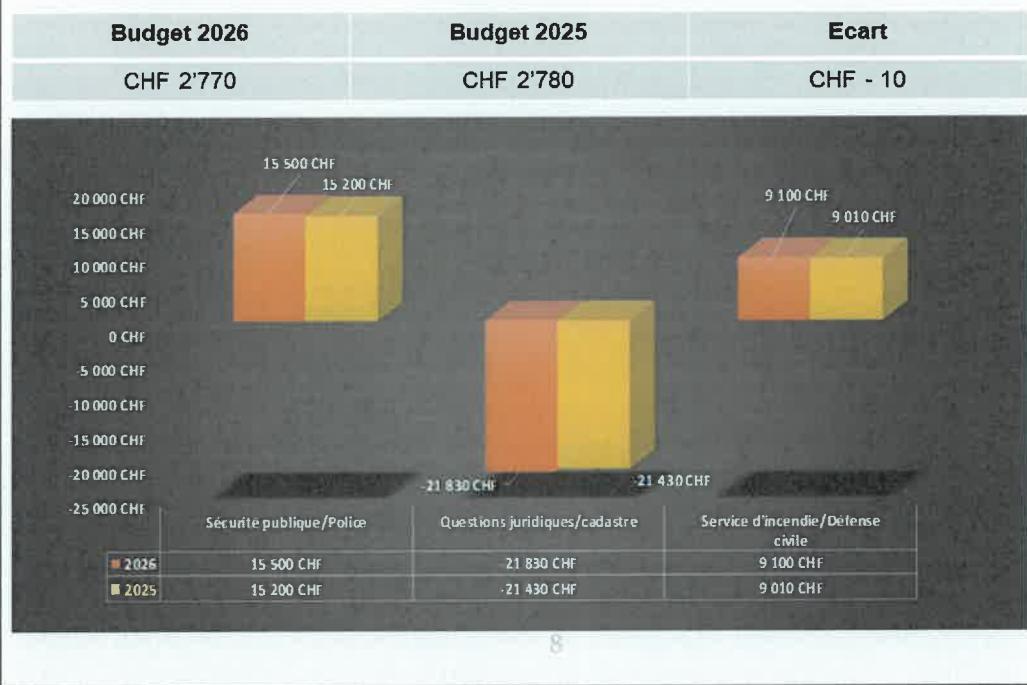
Frais généraux (CHF 130'450 / N-1 CHF 132'000) :

- Mise à part une augmentation généralisée des charges d'assurances, les autres dépenses et recettes restent stables.

Frais bâtiments (CHF 105'195 / N-1 CHF 114'315) :

- Juventuti :
 - Frais d'entretien CHF 8'000 (N-1 CHF 25'000) :**
 - Dépenses courantes (L'aménagement d'une cuisine et le nettoyage de sols avaient engendrés une hausse des dépenses en 2025).
- Hôtel de Ville :
 - Frais d'entretien CHF 10'000 (Idem N-1) :**
 - Dépenses courantes (Remplacement porte accès Nord).
 - Raccordement du bâtiment au **chauffage à distance** (Investissement 2025). Charge d'amortissement a été augmentée de CHF 3'000 pour s'établir à CHF 8'000.

1. Ordre et sécurité publics – Défense



Sécurité publique/Police (CHF 15'500 / N-1 CHF 15'200) :

- Stabilité des dépenses, respectivement des recettes pour la partie sécurité publique/police. RAS.

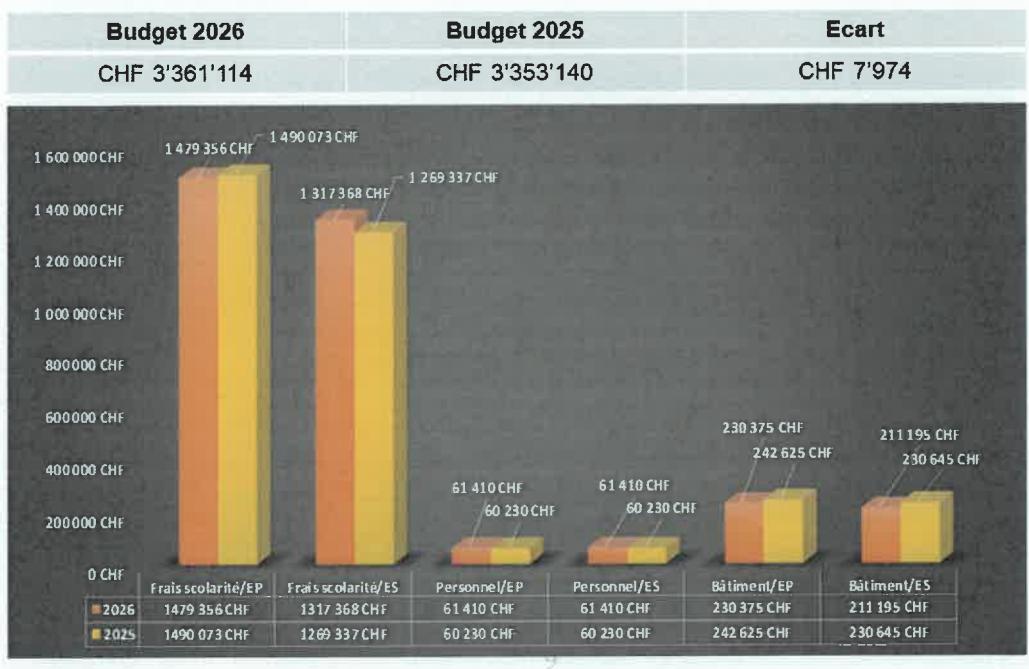
Questions juridiques/cadastre-mensuration officielle (CHF – 21'830 / N-1 CHF – 21'430) :

- Minimes variations 2025/2026 également pour ce second groupe de dépenses. Les recettes liées à la taxe cadastrale sont imputées à cette fonction raison pour laquelle le résultat est positif.

Service d'incendie/Défense civile (CHF 9'100 / N-1 CHF 9'010) :

- Comme pour 2025, stabilité des dépenses et des recettes liées d'une part, à la gestion des abris PC (Goumois; Les Pommerats) et, d'autre part, à la facturation et l'encaissement de la taxe de pompe.

2. Formation



Formation :

- **Frais scolarité obligatoire EP (CHF 1'479'356 / N-1 CHF 1'490'073) :**
- **Achat de mobilier CHF 28'960 (N-1, CHF 1'600) :** Equipement d'une classe «soutien» avec du mobilier spécifique (Location-vente pour une phase test). Remplacement de 18 bancs ainsi que de divers autres meubles de classe.
- **Matériel informatique CHF 42'450 (N-1, CHF 2'500) :** remplacement serveur (Répartition ¼, soit CHF 3'850); remplacement d'ordinateurs (1 x 8 MacBook; 1 x 10 iMac. Total CHF 23'000); acquisition de 2 tableaux tactiles, CHF 15'000. Toujours dans le domaine informatique, une refonte du site internet des écoles est aussi portée au budget 2026 (Répartition ¼, soit CHF 2'400).
- **Frais scolarité obligatoire ES (CHF 1'317'368 / N-1 CHF 1'269'337) :**
- **Achat de mobilier CHF 12'500 (N-1, CHF 500) :** Equipement d'une classe «flexible» avec du mobilier spécifique (Location-vente en phase test également).
- **Matériel informatique CHF 29'450 (N-1, CHF 18'800) :** remplacement serveur (Répartition ¼, soit CHF 3'850); remplacement d'ordinateurs (1 x 11 PC, CHF 25'000). Toujours dans le domaine informatique, et comme pour le degré primaire, une refonte du site internet des écoles est aussi portée au budget 2026 (Répartition ¼, soit CHF 2'400).

Personnel :

- EP (CHF 61'410 / N-1 CHF 60'230) : sensible augmentation des dépenses induite par l'évolution salariale.
- ES (CHF 61'410 / N-1 CHF 60'230) : commentaire idem EP.

Bâtiments :

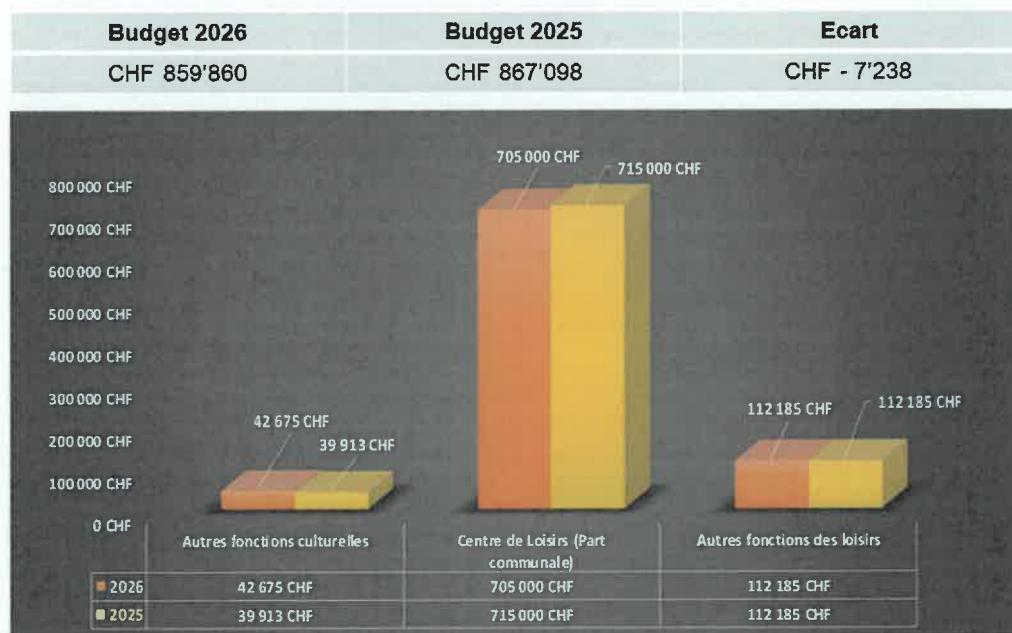
- **Bâtiment EP (CHF 230'375 / CHF 242'625) :** légère baisse des dépenses (< 5% environ). Frais d'entretien courant. RAS.

- **Bâtiment ES (CHF 211'195 / CHF 230'645) :** baisse un peu plus marquée des dépenses (< 9%). Frais d'entretien courant.

Répartition cantonale des charges de l'enseignement (Non mentionné sur la dia) :

- Information communiquée par le SEN. Diminution de CHF 33'410 pour l'exercice 2026 par rapport à 2025.
 - Exercice 2026 : **CHF 2'627'884 (< 1.26%)**
 - Exercice 2025 : **CHF 2'661'294**

3. Culture – Sports – Loisirs



Autres fonctions de la culture (CHF 42'675 / N-1 CHF 39'913) :

- Association culturelle des Franches-Montagnes : CHF 5'780, N-1 CHF 3'843 (Part de CHF 1.50/hab.) + subvention complémentaire de CHF 2'000 destinée à couvrir les frais liés à la gestion administrative de l'association (Décision approuvée par le Syndicat des communes).
- Autres dépenses : Bibliobus; Soutiens diverses sociétés/groupes/organisations; Décoration de Noël et autres manifestations. RAS.

Centre de Loisirs (CHF 705'000 / N-1 CHF 715'000) :

- Part communale à la couverture du déficit (48.37%) selon information communiquée par le CLFM. Déficit prévu de CHF 1'407'000, soit CHF 705'000 (arrondi >) à charge de la Commune de Saignelégier.

Autres fonctions des loisirs (CHF 112'185 / N-1 CHF 112'185) :

- Concerne (non exhaustif) : entretien places de jeux; Location halles CLFM pour l'utilisation par les sociétés locales (Hockey; foot; volleyball; gym); Contribution à la Fondation de la Halle du Marché-Concours (Couverture déficit CHF 55'000). RAS.

4. Santé

Budget 2026	Budget 2025	Ecart
CHF 14'315	CHF 15'023	CHF - 708

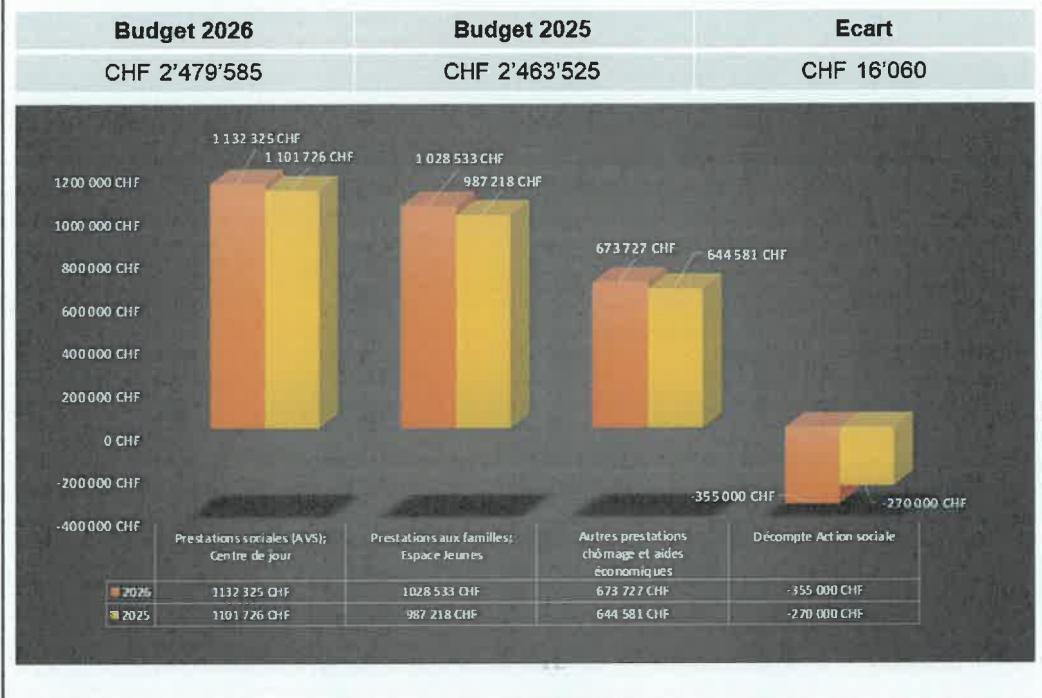
- **Location 2 défibrillateurs (CHF 1'250)**
- **Part communale aux coûts des infirmeries scolaires (CHF 10'865)**
- **Part communale aux coûts des cliniques dentaires scolaires (CHF 2'500)**

11

Santé :

- Légères baisses des dépenses pour la fonction «4 Santé» en comparaison au budget 2025. Dépenses principales : participations communales aux dépenses des infirmeries et cliniques dentaires scolaires.

5. Prévoyance sociale



Prestations sociales (AVS/AI/LaMal/ALFA; Foyer les Marguerites) (CHF 1'132'325 / N-1 CHF 1'101'726) :

- **Assurances sociales** : légère augmentation de la part communale aux financements des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, à la réduction des primes d'assurance-maladie ainsi qu'aux ALFA des personnes sans activité lucrative (2026 = CHF 867'000; 2025 = CHF 857'000).
(Pour information répartition des coûts Canton/Communes : 67.50% - 32.50%)
- **Foyer les Marguerite** : selon communication de l'H-JU, la part communale 2026 est estimée à **CHF 245'000** pour 2026 (2025, CHF 221'000).

Prestations aux familles; Espace Jeunes (CHF 1'028'533 / N-1 CHF 987'218) :

Crèche-UAPE :

- **Antenne UAPE Montfaucon** : après refacturation aux 4 communes partenaires du déficit estimé de la structure (CHF 54'200), le solde de CHF 158'208 sera intégré à la répartition des charges cantonales. La Commune de Saignelégier ne sera ainsi pas impacté financièrement.
- **Crèche-UAPE Saignelégier** : charge nette 2026 de CHF 854'075 (N-1 CHF 822'400), soit une augmentation de CHF 31'675 (CHF 26'475 de la hausse est attribuable aux charges salariales).

Espace jeunes :

- Pas de commentaire malgré l'adaptation du budget en regard des comptes 2024.

Autres prestations de chômage/aides économiques d'assistance sociale (CHF 673'727 / N-1 CHF 644'581) :

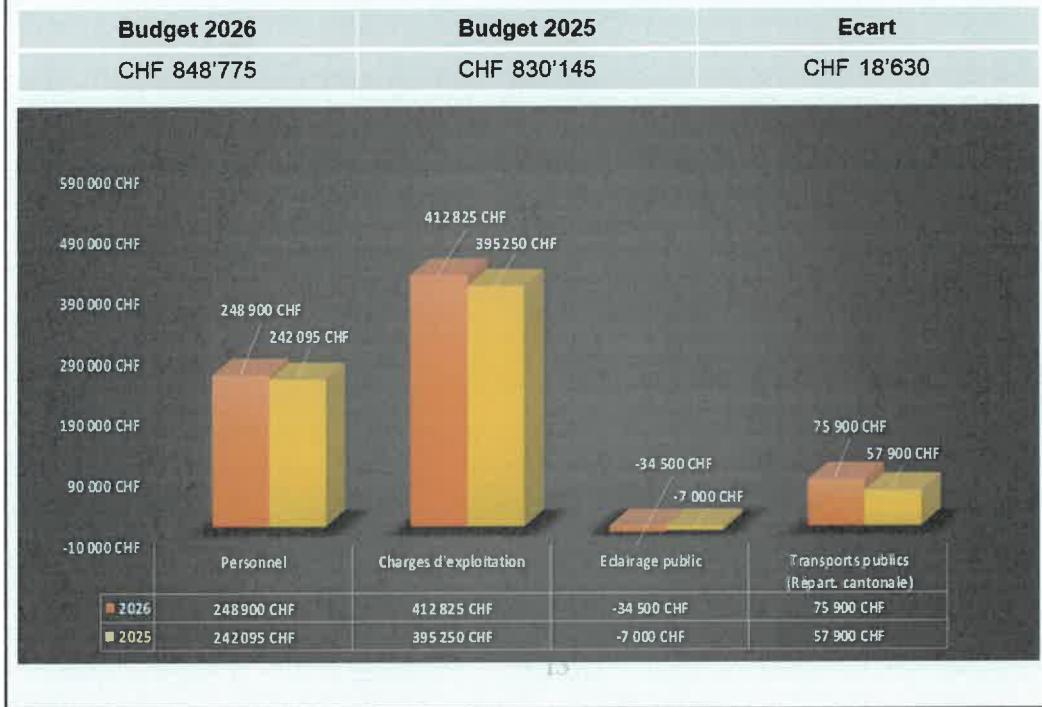
- Mesures cantonales du service de l'économie et de l'emploi (SEE) et mesures de lutte contre le chômage (Cf. Loi sur l'assurance-chômage, LACI). Stabilité de la part communale à **CHF 62'227**.
- **Aides économiques/sociales** : charge nette calquée sur le budget 2025, soit **CHF 550'000**.
- **Aides économiques (hors décisions SAS)** : **CHF 58'500**. Adaptation à la hausse vu l'historique des dépenses (Budget 2025, CHF 30'000).

Décompte Action sociale (Part Canton – Communes : 72% - 28%).

- Décompte répartition des charges de l'Action sociale : **Remboursement attendu de CHF 355'000 par rapport aux dépenses de l'exercice 2026**. Dès 2025, la comptabilisation du décompte final du SAS se fera par le biais d'un compte transitoire. Ce changement de pratique va impliquer la comptabilisation d'une double recettes lors de la clôture des comptes 2025.

- A titre informatif : dépenses 2026 à charge des communes, environ 40 millions (100 millions pour le Canton).

6. Trafic – Transports - Télécommunication



Personnel (CHF 248'900 / N-1 CHF 242'095) :

- Pas de modification du nombre d'employé et des taux d'occupation, soit 2.2 EPT.
- Légère augmentation des dépenses induite par l'évolution salariale.

Charges d'exploitation (CHF 412'825 / CHF 395'250) :

- Hausse des dépenses proche de CHF 20'000 (> CHF 17'575) par rapport à 2025.
 - Les frais d'entretien des routes passent de CHF 100'000 à CHF 142'000 afin de rattraper dans une certaine mesure les travaux non réalisés jusqu'ici.
 - Les autres dépenses, respectivement recettes restent stable et n'appellent à aucun commentaire.

Charges bâtiment voirie (Non mentionné sur la présentation) :

- Stabilité des dépenses/recettes. RAS

Charges d'entretien des routes; nettoyage, fauchage; déneigement (Non mentionné sur la présentation) :

- Stable à CHF 113'000 (N-1 CHF 107'500).

Eclairage public (CHF – 34'500 / N-1 CHF – 7'000) :

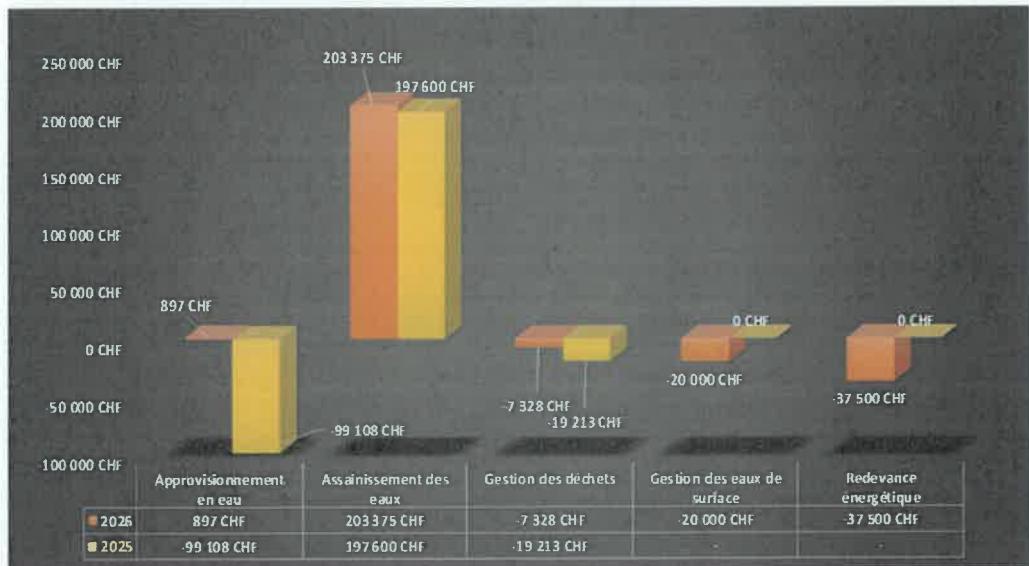
- Réduction des coûts relatifs à l'entretien et à l'achats d'énergie (Eclairage public). Pour information le réseau d'éclairage est en voie d'être entièrement équipé en LED.
- Taxes énergétiques : application dès 2026 du nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité, lequel a été approuvé lors de l'Assemblée communale du 16 juin 2025. Comme mentionné en préambule (Dia : Quotité et taxes), la redevance pour l'utilisation du domaine public communal a été fixée à 0.6 cts/kWh. Les recettes, légèrement

supérieures à celles de 2025, ont été estimées à **CHF 112'500 (N-1 CHF 107'000)**.

Transports publics (y compris Noctambus) (CHF 75'900 / N-1 CHF 57'900) :

- **Projet de révision partielle de la loi sur les transports publics, en consultation auprès des communes jusqu'au 30 janvier 2026.** La loi cantonale sur les transports publics fixe à 30% la participation des communes. En réalité cette participation atteint 15.5%. Le Gouvernement estime que le principe fixé dans la loi doit être appliqué. Dans la mesure où cette révision est acceptée, la part communale passerait de **CHF 57'000 à près de CHF 75'000**.

7. Environnement – Aménagement du territoire (Services : Eaux – Epuration – Déchets – Eaux surface – Redevance énergétique)



Service des eaux (CHF 897 / N-1 CHF – 99'108) :

- Un résultat légèrement déficitaire est attendu pour 2026. La raison principale s'explique par des **frais d'entretien important au niveau des installations de captage d'eau de la source alimentant Saignelégier (Photos dia suivante)**. Il est en effet prévu de remplacer les membranes d'ultrafiltration dont le **coût** avoisine les **CHF 60'000**.
- Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur, en 2022, du règlement sur l'approvisionnement en eau, environ **CHF 90'000 est attribué au fonds de financement spécial pour le maintien de la valeur des installations**. Cette attribution impacte directement le résultat du service.
- Les autres dépenses, respectivement recettes, ont été adaptées en fonction des informations connues à la date d'établissement du budget et n'appellent à aucun commentaire particulier.

Service d'épuration des eaux (CHF 203'375 / N-1 CHF 197'600) :

- Comme en 2025, un montant de **CHF 164'500 est attribué au fonds de financement spécial pour le maintien de la valeur des installations**. Cette attribution impacte aussi le résultat de ce service (Fonctionnement idem que pour le service des eaux).
- Autres charges d'exploitations (**CHF 134'000**) : englobe des dépenses de **maintenance des installations pour environ CHF 48'000**. Des curages et des visionnages de canalisations ainsi que diverses réparations de canalisations pour **CHF 86'000** complètent ce montant.
- **Recettes** : calquées sur le budget N-1

Service des déchets (CHF – 7'328 / 2025 = CHF – 19'213) :

- Charges d'exploitations : 2025 à vu la mise en place de la déchetterie intercommunales **Prox-iti**, dont le fonctionnement donne satisfaction aux instigateurs et utilisateurs. Un nouveau projet doit voir le jour en 2026, à savoir celui d'un **éco-points centralisé pour le village de Saignelégier**. A cet effet, il est prévu de **louer le hangar** appartenant à l'entreprise de transports «Baumann». Ce hangar, situé au Chemin des Labours, serait **adapté pour l'entreposage des diverses bennes de**

récupération des déchets (Papier/carton; verre; boîtes alu; huile). Un coût de location annuel de CHF 38'400 a été intégré au budget 2026. Cette dépense supplémentaire péjore le résultat financier de ce service, toutefois l'efficience et l'efficacité de la gestion des déchets en seront améliorées.

- **Recettes d'exploitations** : basées sur les exercices comptables précédents. RAS.

Gestion des eaux de surface (CHF – 20'000 / N-1 CHF 0.00) :

- L'excédent de recettes estimé à CHF 20'000 alimentera le fonds de financement spécial créé à cet effet. Les principales dépenses occasionnées dans ce cadre concernent le traitement des plantes invasives des rives du Doubs.

Redevance énergétique (CHF – 37'500 / N-1 : pas existant) :

- Comme expliqué précédemment, un nouveau règlement entrera en vigueur au **1^{er} janvier 2026** (Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité). **Scindé en 2 redevances**, la première pour l'utilisation du domaine public de 0.6 cts/kWh et la seconde à vocation énergétique de 0.2 cts/kWh, l'excédent de recettes, estimé ici à **CHF 37'500**, et découlant de la seconde redevance sera attribué à un fonds de financement spécial.

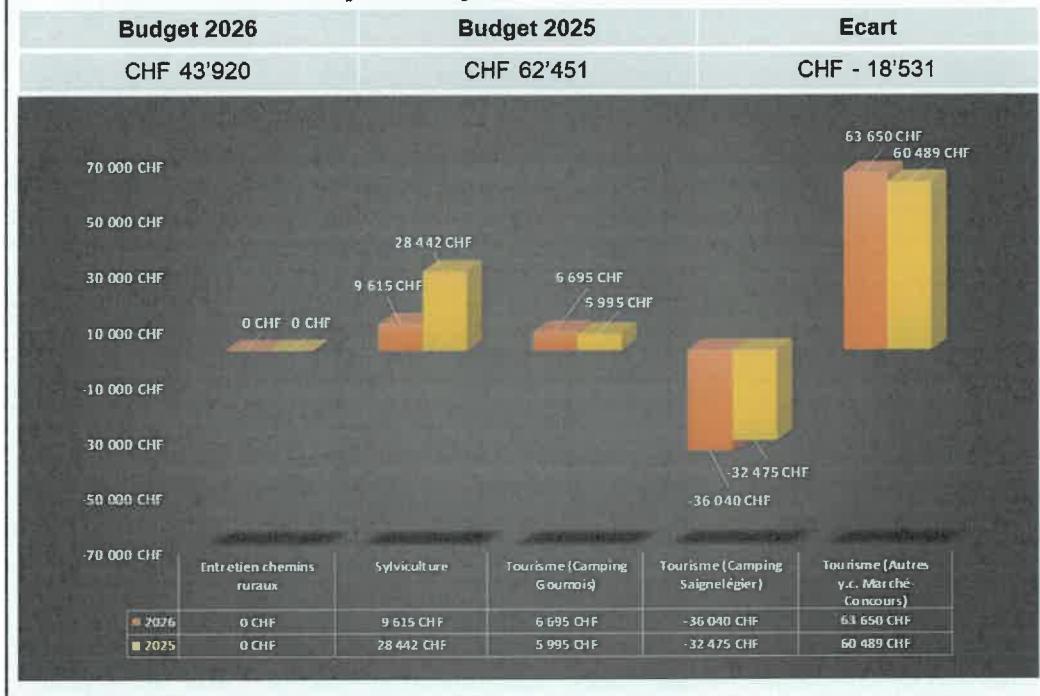
Autres rubriques de la fonction 7 (RAS) :

- Aménagement/Entretien site étang de la Gruère : pas de modification. RAS
- Arrondissement de sépulture. RAS
- Autres fonctions de protection de l'environnement : pas de modification. RAS



15

8. Economie publique



Agriculture/Gestion des pâturages (Non mentionné sur la dia) :

- **Pâturages Saignelégier** : gestion par l'intermédiaire de la commission des pâturages. Comme pour les services autofinancés, les comptes s'équilibrent en fin d'exercice (**Résultat 2026 = déficit CHF 11'340**). (Pour mémoire, modification du taux de redistribution des contributions d'estivage aux ayants droits avec un passage de 90 à 95% en 2025).
- **Pâturages Les Pommerats** : gestion identique à Saignelégier. **Résultat 2026 = bénéfice de CHF 2'285**

Améliorations structurelles – Entretien des chemins ruraux :

- Les parts financières cumulées de la Commune (60%) et des propriétaires fonciers (40%) totalisent des recettes pour **CHF 121'250**. Des dépenses équivalentes ont été portées au budget 2026 créant ainsi l'équilibre. Un éventuel excédent de recettes serait à comptabiliser dans le fonds de financement spécial dédié à cet effet. Cas échéant, l'excédent de charges devrait y être prélevé.

Sylviculture (CHF 9'615 / N-1 CHF 28'442) :

- Déficit de CHF 9'615 attendu pour 2026 (N-1 CHF 28'442). Cette amélioration de résultat s'explique d'une part, par l'absence d'amortissement des PGI (CHF 15'000 car l'actif sera totalement amorti à fin 2025) et, d'autre part, par des recettes de ventes de bois attendues en augmentation (Estimation CHF 230'000 / N-1 CHF 213'500).

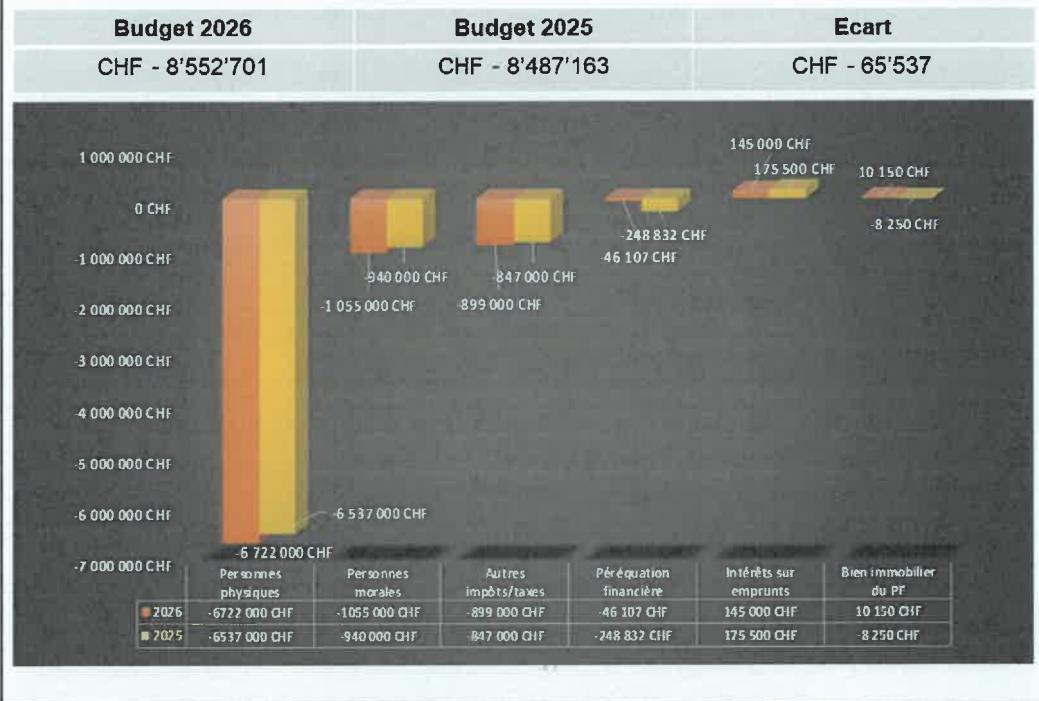
Tourisme :

- **Camping Goumois (CHF - 6'695 / N-1 CHF - 5'995) / Saignelégier (CHF 36'040 / N-1 CHF 32'475)** : dépenses d'entretien courantes des installations et des bâtiments. La commune entend participer à l'installation d'une borne de recharge pour les vélos électriques au camping de Saignelégier (CHF 5'000).
- **Tourisme «autres...» (CHF 63'650 / N-1 CHF 60'489)** :
 - Centre Nature Les Cerlatez : idem N-1 (Contribution de CHF 10'000 + indemnité de CHF 13'000 à titre de compensation pour «perte horodateurs»).
 - Marché-Concours : RAS
 - Abri Le Pontat; Place pique-nique; Place camping-cars : RAS

Autres exploitations artisanales :

- *Remblayage virage «Route de France» : néant pour 2026. Un décompte interviendra ultérieurement.*

9. Finances - Impôts



Impôts personnes physique (PPH) (CHF – 6'722'000 / N-1 CHF – 6'537'000) :

- Les chiffres communiqués par le service des contributions font état d'une légère augmentation des recettes fiscales des PPH (**> 2.80%**). Sont englobées dans ce total les répartitions intercommunales et les estimations des variations fiscales des années antérieures.

Impôts des personnes morales (PMO) (CHF – 1'055'000 / N-1 CHF – 940'000) :

- Une augmentation un peu plus importante est attendue pour les recettes fiscales des PMO (**> 12.23%**). Comme pour les PPH les répartitions intercommunales et les variations fiscales font partie de ce total.

Mise en œuvre de la RFFA : fin de la mesure transitoire (2021-2025). Plus de compensation des pertes fiscales des entreprises dès 2026.

Autres impôts directs (CHF – 899'000 / N-1 CHF – 847'000). Principales modifications :

- Adaptation à la hausse des recettes liées à la taxe immobilière (+ CHF 10'000) à CHF – 480'000
- Adaptation à la hausse des recettes liées à l'impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 40'000) à CHF – 140'000

Péréquation financière (CHF – 46'107 / N-1 CHF – 248'832) :

- L'indice en % des ressources par habitant, basé sur l'exercice comptable 2024, étant supérieur à 90% (93.22%), la commune va uniquement bénéficier, en 2026, de la compensation pour le déneigement, soit CHF – 46'107

Autres rubriques section 9 :

- Administration de la fortune et de la dette : charge des intérêts bancaires estimée à CHF 145'000 (N-1 CHF 175'500). 4 emprunts (Somme totale CHF 2'700'000) sont à renouveler en 2026.
- Bâtiment Ecole Les Pommerats : divers travaux d'entretien planifiés en 2026 pour CHF 32'000 (Réfection façades).

Merci pour votre attention

Nous répondons à vos questions